



Direction Générale développement économique  
Direction du développement économique

## **CONVENTION 2023 – Subvention de fonctionnement entre Odéys et Bordeaux Métropole**

Entre les soussignés

**L'association Odéys**, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 3 rue Raoul Follereau, 86000 Poitiers, représentée par son Président, Christophe Philipponneau **ci-après désigné(e) « organisme bénéficiaire »**

**Et**

**Bordeaux Métropole**, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Alain Anziani, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2023/ du Conseil de Bordeaux Métropole du 31 mars 2023 **ci-après désigné « Bordeaux Métropole »**

### **PREAMBULE**

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

### **ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année 2023.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, le programme d'actions décrit à l'Annexe 1.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

### **ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION**

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à 40.000 €, équivalent à 3 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 1.335.805 euros), conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

### **ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

### **ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de 32.000 €, après signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 8.000 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

### **ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS**

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2024, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par la Présidente ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les

écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.

- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

## **ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS**

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'«entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire

## **ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE**

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

#### **ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES**

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

#### **ARTICLE 9. COMMUNICATION**

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

#### **ARTICLE 10. SANCTIONS**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

#### **ARTICLE 11. AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

#### **ARTICLE 12. CONTENTIEUX**

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

### **ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE**

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

**Pour Bordeaux Métropole :**

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole  
Esplanade Charles de Gaulle  
33045 Bordeaux cedex

**Pour l'organisme bénéficiaire :**

Monsieur le Président d'Odéys  
3 rue Raoul Follereau  
86000 Poitiers

### **PIECES ANNEXES**

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'action 2023
- Annexe 2 : Budget prévisionnel 2023
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

**Fait à Bordeaux, le \_\_\_\_\_, en 3 exemplaires**

**Signatures des partenaires :**

**Pour Bordeaux Métropole,**  
Le Président,  
Alain Anziani

**Pour Odéys**  
Le Président,  
Christophe Philipponneau

## Annexe 1 Programme d'actions 2023

ODEYS intervient au sein de la filière Construction et Aménagement (BTP et matériaux) sur les sujets d'innovation et développement durable.

Les actions 2023 seront en grande partie déployées dans la continuité des exercices précédents, et s'appuieront toujours sur le socle d'Odéys autour des trois piliers suivants :

1. Animer le réseau
2. Faciliter l'innovation dans les opérations et les projets
3. Accompagner la construction et l'aménagement durables.

Positionné comme un facilitateur, le Cluster continue de traiter les thématiques qui couvrent et accélèrent les 4 grandes transitions du secteur du BTP : énergétiques, environnementales, digitales et sociétales.

Les principales thématiques traitées sont les suivantes : Efficacité Énergétique, Économie Circulaire (Recyclage, Réemploi, Filières locales), Changement climatique et performance environnementale, Optimisation et industrialisation, Digitalisation et inter-filières, Usage confort et santé.

Les actions et projets à mener pour le compte du territoire métropolitain se déclineront donc selon ces 3 piliers, dans le cadre du plan d'actions 2023 global à l'échelle régionale, et couvriront l'ensemble de ces thématiques.

Le réseau Odéys est composé de près de 350 adhérents dont plus de 41% sur le territoire de Bordeaux Métropole, et d'une cinquantaine de partenaires.

L'ensemble de ces actions participe au développement de la filière et donc générateur d'activités et d'emplois nouveaux.

### ***Préambule - Introduction du contexte dans lequel Odéys déploie ses activités***

**En 2023, concernant la construction neuve la nouvelle réglementation RE2020 est entrée en vigueur depuis maintenant 1 an** (janvier 2022), introduisant l'aspect environnemental et en particulier l'impact carbone en complément du volet énergétique de la précédente réglementation.

**L'enjeu de la rénovation** reste toujours une préoccupation forte, avec le déploiement du dispositif SARE, le décret tertiaire et les enjeux de rénovation du parc existant (logement social et co propriétés).

**Depuis 2 ans, nous constatons toujours une forte volonté des acteurs de la filière BTP, des pouvoirs publics et des collectivités de réduire l'impact carbone de leurs activités et projets**, de travailler sur le développement des filières locales en lien avec les questions d'Économie Circulaire (recyclage, réemploi) et des matériaux bio et géo sourcés.

Les questions des acteurs de la construction et de l'aménagement, quel que soit leur métier, mais aussi des territoires depuis 2022, toujours plus en quête de réponses vertueuses pour leurs projets, concernent ces différents sujets pour trouver des solutions à leurs questionnements : « comment faire, avec qui, quelles sont les solutions régionales, comment se former ou s'informer, ... ».

**La démarche BDNA mise en place par Odéys en 2020 et en déploiement depuis maintenant 3 ans** apporte des réponses en termes de méthodologie et d'accompagnement. L'attente forte exprimée par la profession concerne désormais les aspects liés à

l'aménagement, qui entraîne un travail de fond pour étendre la démarche vers un volet « Quartier » Durable (QDNA) en 2023. Un travail de mise à jour du référentiel, suite aux retours d'expériences des premiers projets et des évolutions réglementaires doit se poursuivre. Les nouvelles contextualisations (domaine viti-vinicole, bâtiment de santé) sont aussi en cours d'élaboration en 2023. La démarche BDNA permet d'alimenter les actions du Centre de Ressources (montée en compétences des acteurs, retours d'expériences, ...) et a également besoin d'être alimentée par le Centre de Ressources pour accompagner les acteurs à mettre en oeuvre des solutions durables plus respectueuses de l'environnement s'appuyant sur les ressources et compétences régionales.

**À l'automne 2022, en lien avec la mise en place de la REP**, quatre éco-organismes regroupés au sein d'une structure organisatrice ont été retenus. Ces structures mèneront dès 2023 des actions au niveau régional, en réponse aux objectifs de collecte des déchets du BTP et de réemploi. L'un des moyens mis à leur disposition sera entre autres de s'appuyer sur les relais locaux. En lien avec les autres acteurs de la filière, Odéys ambitionne de jouer un rôle dans ce maillage et de se positionner en tant qu'interlocuteur de référence des éco-organismes en matière d'animation, de sensibilisation et de structuration de la filière. En réponse à ces enjeux, Odéys, fort de son réseau de près de 350 adhérents regroupant l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de la construction et de l'aménagement, et en s'appuyant sur ses nombreux partenaires, propose le programme suivant :

### **1. Animer le réseau :**

ODEYS propose plusieurs formats d'animation : conférences, visites, salons, groupes de travail, rencontres BtoB, pitch, ateliers techniques, formations ...

Selon les cibles pressenties et finalités attendues, chaque rencontre ou évènement permet d'atteindre les différents objectifs visés : informations réglementaire ou technique, retours d'expérience, réflexions collectives, collaborations/partenariats initiés, montage d'actions/de projets nouveaux, échanges autour de problématiques communes, identification de compétences, sourcing de solutions innovantes, rencontre entre l'offre et la demande ...

En 2023, des actions d'animation de réseau seront menées au sein du territoire métropolitain, notamment :

**L'évènement de rentrée du réseau d'Odéys pour l'antenne de Bordeaux, le 31 janvier**, proposera une séquence de pitch en partenariat avec l'EPA Bordeaux Euratlantique. Toujours sur le même principe, des adhérents d'Odéys présentent leurs solutions auprès de donneurs d'ordres (organismes sociaux, promoteurs, prescripteurs et autres maîtres d'ouvrages), afin de faire se rencontrer l'offre et la demande et ainsi inciter à intégrer plus d'innovation et de savoir-faire locaux dans les opérations. L'opportunité de monter d'autres sessions sera proposée dans l'année, également avec l'URHLM NA (organisme regroupant les bailleurs sociaux, portant un club bas carbone) ;

En préambule, **un temps d'échanges** privilégié sera proposé aux **principaux partenaires d'Odéys le 24 janvier** (dont Bordeaux Métropole), qui nous permettra de consolider notre accompagnement de proximité en réponse aux enjeux territoriaux ;

**Une rencontre technique le 11 mai, organisée en partenariat avec la Smart Building Alliance et la SEML Route des Lasers**, à l'occasion de l'inauguration officielle par la Région Nouvelle-Aquitaine des 3 bâtiments du site « Amperis » de **Pessac**. Au programme : EnR (géothermie, photovoltaïque), jumeaux numériques, monitoring / supervision des systèmes, maintenance prédictive ;

Le retour cette année sur Bordeaux du **Congrès International WoodRise au Palais de l'Atlantique, du 16 au 20 octobre**, verra l'implication d'Odéys sur différents volets :

1. Le relai auprès de nos acteurs de **l'espace dédié aux RDV BtoB**, en partenariat avec la CCI Internationale, Xylofutur, Fibois Landes de Gascogne et Nouvelle-Aquitaine, Domolandes... avec la possibilité de solliciter des rdv dans une zone « guichet unique » représentée par les financeurs présents pour présenter leurs dispositifs : ADEME, Région NA, BPI France, ...

2. L'animation d'un corner ADEME « France 2030 » destiné à la **valorisation des différents lauréats du PIA4** sur la thématique de la construction bois, avec Xylofutur,

3. L'organisation de **2 parcours de visites techniques** sur la métropole : « **chais durables** » avec nos homologues Inno'Vin et SOLTENA, et « **mixité des matériaux** » avec notre partenaire Institut Carnot MECD (FCBA, CTMNC, CERIB notamment).

*Évidemment, à cette liste non exhaustive s'ajouteront **différentes rencontres sur la métropole dont les dates/lieux/contenus restent encore à définir/affiner** durant l'année, on peut citer par exemple :*

**Des visites de sites / d'usines / de chantiers / speed meeting / afterwork... ;**

*L'organisation de futures **commissions BDNA** ;*

*L'opportunité de monter **une rencontre régionale des acteurs/filières bas carbone** aux format et finalités multiples : informations techniques, présentation de projets en cours et d'acteurs engagés, retours d'expériences/témoignages d'opérations, identification de partenaires et solutions innovantes, rencontre croisée entre monde de la recherche/formation et de l'entreprise/industrie (via concours type Hackaton, ...), ... pouvant être menée en partenariat avec d'autres structures (Pôles/Clusters, Universités, Technopoles / Incubateurs / Pépinières, Centres Techniques / de Recherche / Formation*

**L'implication sur des évènements de partenaires ayant lieu en métropole, par la mobilisation d'acteurs, l'alimentation du contenu, le relai de communication, dont notamment ceux déjà identifiés :**

=> Les journées 3AR ;

=> Les rencontres du Club Bas Carbone de l'URHLM NA ;

=> Le colloque Régional « Achats Responsables Entreprises » de l'ADEME au Palais de la Bourse, le 4 avril ;

=> La journée technique « Économie Circulaire » organisé par ADEME, CTT, CEREMA à la Maison du BTP, le 5 avril ;

=> Le salon VIV Industry de la Région Nouvelle-Aquitaine, au Palais des Congrès, les 4 et 5 avril ;

=> Les assises européennes de la transition énergétique, par Bordeaux Métropole, au Palais des Congrès, du 23 au 25 mai ;

(=> La présence au SIMI du 12 au 14 décembre à Paris, au sein de la délégation de Bordeaux Métropole.)

## **2. Faciliter l'innovation dans les opérations et les projets :**

L'innovation est incontournable pour les transitions énergétique, environnementale, sociétale et numérique. Elle représente un moyen pour les entreprises de se différencier et s'adapter à de futurs modèles économiques. Les actions menées par Odéys permettent d'accompagner d'une part les entreprises de la métropole à développer de nouvelles solutions, et d'autre part les maîtres d'ouvrage qui souhaitent intégrer des innovations dans leurs opérations. Les actions proposées en 2023 sont les suivantes :

**Le suivi des acteurs métropolitains** et de l'avancement des produits, outils ou services qu'ils développent, à travers **les projets d'innovation** qu'ils portent, déjà suivis ou **soutenus par le comité de labellisation d'Odéys** (ROCC\_KOCLIKO, VALOSED, PAC SKIN, EXELITE,

AQPRIM-AIRNOVA, HYDROLOG-LYNXDRONE, ROCABOIS, DES TERRES), comme ceux à venir dans l'année ;

**Le traitement « au fil de l'eau » des candidatures à notre Appel à Innovation** lancé en janvier 2023, comme outil en réponse aux besoins des acteurs que nous représentons, en lien avec les attentes et enjeux territoriaux. L'objectif restant toujours d'identifier les initiatives innovantes et projets de R&D proposés par les acteurs du territoire, et les accompagner ensuite dans leur déploiement, en fonction de leurs besoins : valorisation/communication, recherche de partenaires et financement, expérimentation pilote, ... ;

**La sortie d'un « catalogue innovation »** permettant un référencement des solutions des adhérents d'Odéys, prêtes à être expérimentées sur le marché. Un outil principalement à destination des maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre qui sera alimenté en continu dans une version qui vivra en ligne sur le site internet d'Odéys ;

**L'élaboration de fiches pratiques (fiche innovation avec l'AQC) et de modules dispensés par Odéys** dans son rôle de facilitateur, auprès notamment d'organisations professionnelles (fédérations, syndicats) ou d'écoles dans l'optique d'acculturer les acteurs, de sensibiliser à l'écosystème de l'innovation et de stimuler le développement de nouveaux projets dans la filière, aux retombées intéressantes pour la compétitivité des acteurs et les enjeux des territoires (économie locale, attractivité, emploi, ... ) ;

**La réalisation d'une mission, pour le compte de l'AQC, intitulée « Bien Construire à Bordeaux Métropole : Retours d'Expériences »** consistant à visiter 20 opérations sur le territoire et à en tirer des enseignements sur la base des bonnes pratiques ou problématiques de mise en œuvre / pathologies, mais aussi à identifier les solutions différenciantes et innovations déployées ;

**Le partenariat avec Bordeaux Technowest sur leur AAP « Ville et Bâtiment Bas Carbone »** lancé le 17 janvier, du fait du relai du dispositif et de la participation au jury de sélection des candidats (6 avril) ;

**Un support aux maîtres d'ouvrage du territoire prêts à expérimenter de nouvelles solutions et démarches/initiatives innovantes** dans leurs opérations (ex : recherche de partenaires, lien avec les financeurs, détection et aide à la réponse aux appels à projets, inscription en démarche BDNA) ;

**Des actions à consolider avec les territoires (GPV Rive Droite, ...) et OIM (Arc Rive Droite, ...)** pour faciliter l'intégration d'innovations et de compétences locales dans les opérations, sur les démarches d'économie circulaire notamment.

### **3. Accompagner la construction et l'aménagement durables :**

Afin de faire évoluer les pratiques, d'accélérer les transitions et d'ancrer le développement durable sur le territoire, Odéys propose les actions suivantes :

#### **La montée en puissance de la démarche BDNA par :**

- Sa contextualisation à de nouveaux secteurs (santé, viti-vinicole, industrie...) ;
- La multiplication des projets ;
- L'évolution vers une recherche d'excellence, incitée par l'aide apportée par nos partenaires (Fonds SEA, Région NA...) et leur conditionnement au respect de critères renforcés ;

**En parallèle, Odéys développe donc la démarche Quartiers Durables Nouvelle-Aquitaine (QDNA),** offrant une dimension supérieure aux projets d'aménagement vertueux ;

Il reste à noter l'accompagnement continu **des opérateurs** de projets de construction / rénovation sur le territoire, à travers :

- **De nouvelles sessions de formations** sur Bordeaux pour compléter la liste d'une soixantaine d'accompagnateurs BDNA déjà formés fin 2022 ;
- **Le suivi des opérations pilotes** sur le territoire et la prospection de nouveaux projets métropolitains ;
- **La poursuite du travail de convergence entre la démarche QBDNA et le Label « Bâtiment Frugal Bordelais »**, entamée grâce au lien établi avec la Ville de Bordeaux et les directions concernées de Bordeaux Métropole, qu'il faut encore consolider ;

**La poursuite des actions de structuration des filières locales bas carbone avec la production de ressources** : fiche béton bas carbone, fiche filière pierre, livret économie circulaire. Développées depuis 2021, il y figure tant des retours d'expériences d'opérations que la synthèse de bonnes pratiques, l'analyse de solutions, le recensement et la cartographie d'acteurs locaux... Des opérations métropolitaines continueront d'être référencées ou mises à jour dans cette documentation et ces outils évolutifs pour la profession ;

**L'accompagnement à la coordination et structuration des initiatives « bas carbone » métropolitaines** (ex : développement de plateforme physique de réemploi) en lien avec des partenaires clés du territoire (3AR, ADI, GPV Rive droite, La FAB, ATIS, experts filières, ...) ;

**L'offre de formation qui proposera aux professionnels, différentes sessions à Bordeaux sur des sujets émergents** (terre crue, béton de chanvre, réemploi, ...) ; mais aussi et toujours **des actions de sensibilisation et d'information** auprès d'établissements d'enseignement.

**Les prestations de service**, au travers d'accompagnements spécifiques (ex : bailleurs sociaux), ou encore d'interventions (**formation éRE à Bordeaux** : l'école de la Rénovation Énergétique).

### **Communication & Formation**

Mission transverse et support à toutes les actions d'Odéys, l'équipe et les moyens mis en place continueront en 2023 de participer à la diffusion, la promotion et la valorisation tant d'initiatives d'acteurs du territoire métropolitain, que des dispositifs d'accompagnement proposés par la métropole aux professionnels de la filière, pour accompagner leurs projets. Un tiers des adhérents d'Odéys est implanté sur le territoire métropolitain.

**Les Responsables Communication et Formation** appuieront l'action de leurs collègues et la démultiplieront au travers d'initiatives coordonnées, en direction des partenaires et des adhérents du cluster. Odéys poursuit le maintien et l'acquisition de nouvelles compétences à travers un accompagnement individuel volontariste de ses collaborateurs. Ils se verront proposer différentes formations et activités, dont l'animation des « Fresques du Climat ».

Notre nouveau site internet proposera **un accès privilégié à nos membres**, pour la mise à jour en temps réel de leur fiche information dans l'annuaire adhérents, ainsi qu'une vision toujours plus dynamique en ligne de nos productions en tant que centre de ressources.

**Le site internet BDNA** permettra lui aussi de valoriser les opérations à travers une cartographie, et les acteurs engagés comme les accompagnateurs formés. Nos différents supports ciblés (communiqués de presse, newsletters globales, thématiques et territoriales) comme notre présence active sur les réseaux sociaux témoignent encore cette année de notre accompagnement de proximité, et participent grandement au rayonnement des acteurs de la filière BTP en Nouvelle-Aquitaine et de ses territoires.

**La recherche perpétuelle de sujets émergents** qui aboutissent à l'élaboration de programmes et au montage de formations innovantes, continuera de faire la force et l'ADN d'Odéys.

À noter **la poursuite de notre action digitale** qui contribue elle aussi à la visibilité des acteurs du monde de la construction et de l'aménagement, à travers la production de contenu vidéos et l'alimentation de la chaîne Youtube Odéys (vidéos Odirect, Midis Circulaires, Webinaires, ...).

#### **4. Les actions menées sur l'exercice 2022**

##### **- Réalisées :**

##### **1. Animer le réseau**

- L'évènement de rentrée du réseau d'Odéys pour l'antenne de Bordeaux, décalé au 14 avril, avec la visite de l'usine Lamécol à Canéjan, suivie du chantier NATURAE d'Immobilier Sud Atlantique à Ambarès-et-Lagrave ;
- La tenue d'un stand à l'occasion du cinquantenaire du BTP CFA Gironde le 23 juin à Blanquefort ;
- Le circuit « médoc » pour les 3èmes rencontres nationales des groupes « frugalité heureuse et créative » le 24 juin à Bordeaux ;
- La tenue du séminaire du HUB national « Innov'Infra » à Bordeaux les 29-30 août ;
- Dans le cadre des rencontres WoodRise 2022 :
  1. La visite de l'opération « Le Plateau des Possibles » avec Résonance Paille NA le 10 octobre ;
  2. La rencontre « mixité des matériaux » à l'hôtel JOST Bordeaux le 14 octobre ainsi que la visite du projet WOODSTONE, en partenariat avec MECD, l'EPA Bordeaux Euratlantique, Fibois Nouvelle-Aquitaine et Landes de Gascogne, Xylofutur, ICADE ;
- 1 séquence de pitch organisée sur le stand de Bordeaux Métropole à l'occasion du SIMI à Paris du 6 au 8 décembre ; ainsi que la présentation du développement de la démarche QDNA avec notre adhérent et partenaire Vizéa Sud-Ouest.

##### **2. Faciliter l'innovation**

- Le suivi des acteurs métropolitains à travers le suivi des initiatives locales accompagnées les années précédentes (dont le projet ROCABOIS) et la labellisation d'un nouveau projet d'innovation : T(ERRE)'AIR ;
- L'élaboration de la fiche « béton bas carbone » qui viendra agrémenter le livret « filières bas carbone » dès 2023.
- Un rapprochement avec le GPV Rive Droite et l'OIM Arc Rive Droite dans l'objectif de monter des collaborations en 2023.

##### **3. Accompagner la construction durable**

- Le déploiement de la démarche BDNA :
  1. L'inscription de nouveaux projets (20 au total à fin 2022) ;
  2. L'organisation de 2 sessions de formation sur Pessac, les 11 et 12 mai, puis les 18 et 19 octobre ;
  3. La rencontre régionale des acteurs BDNA le 23 mars à l'Hôtel de Région de Bordeaux ;
  4. Le déroulement de 2 commissions conception : le 10 mai au 308 (Ordre des Architectes, Bordeaux, le 21 juillet à la SEML RDL (Pessac) :
    - Une action de sensibilisation aux métiers et aux nouvelles filières professionnelles du génie civil, faite auprès de jeunes en formation au Forum BATITAVI de l'IUT Génie Civil Construction Durable de Pessac, le 27 janvier ;

- Une session de formation « réemploi » les 14 et 15 avril à Pessac ;
- Le tournage de 2 séries de vidéos intitulées « La minute adhérent », réunissant 11 acteurs métropolitains ;
- La réalisation sur Bordeaux le 8 novembre d'un groupe de travail de contextualisation du référentiel BDNA au secteur viti-vinicole.

**- Reportées :**

- Une rencontre régionale des acteurs et filières bas carbone, compensée par l'organisation hors métropole d'un salon des matériaux biosourcés à Marmande (partenariat CAPEB 47, les 20 et 21 octobre 2022) et la tenue prochaine du 9 au 11 février 2023 du Congrès National de la Construction Paille (partenariat RFCP) ;
- Les JRC2B non réalisées par Fibois Nouvelle-Aquitaine ;
- La réalisation d'un catalogue des solutions innovantes qui a été travaillé mais sortira seulement début 2023 ;

**En quoi les actions 2023 se différencient-elles de celles menées en 2022 ?**

**Les actions 2023** continuent en effet d'afficher une certaine continuité autour des trois piliers d'Odéys et des enjeux/actualités liés au changement climatique et aux différentes transitions dans la filière construction et aménagement durables en Nouvelle-Aquitaine.

Les fonctions Support, réunies au sein du « Socle » d'actions, verra aboutir la réorganisation de l'équipe démarrée en 2022 avec l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs, affectés à des missions dédiées à la Formation et à l'Innovation. Pour mémoire, la mission innovation est aujourd'hui répartie sur plusieurs collaborateurs, en complément d'autres missions.

Odéys mène aussi une réflexion visant à repositionner et renforcer son action en matière d'innovation. Par cette nouvelle approche cible, Odéys souhaite positionner son action au coeur d'un dispositif partenarial associant les centres techniques, le monde universitaire et les organisations professionnelles. Odéys consacra un équivalent temps plein à l'animation et à la sensibilisation à l'innovation, en lien avec les référents territoriaux du Cluster, afin :

- de recenser et cartographier les projets innovants,
- de favoriser l'émergence de projets,
- de Sensibiliser à l'innovation,
- d'orienter les porteurs de projets.

La démarche BDNA entre dans une dynamique de déploiement plus forte avec la tenue régulière de commissions et de nouveaux projets à intégrer, partout en Région.

L'ouverture vers la dimension du Quartier avec le travail autour d'une première version de grille « QDNA » est désormais en cours.

Le contenu de nouvelles formations à destination des professionnels continuera d'être à l'étude pour pouvoir être proposées aux acteurs du territoire.

De nouveaux partenariats seront à développer sur le territoire à l'image du lien avec le GPV Rive Droite et l'OIM Arc Rive Droite sur la structuration des démarches métropolitaines autour de l'économie circulaire.

De nouvelles actions vont voir le jour (cf. *Actions à mener et projets pour l'exercice 2023*).

De nouveaux groupes de réflexion thématiques seront aussi à développer, fonction des besoins remontés par les acteurs.

Le travail de veille et d'ingénierie de projet continue pour monter de nouvelles actions collectives sur certains sujets autour des enjeux des filières bas carbone et selon les opportunités qui se présentent (filiale miscanthus, formation ECRAIN de l'ADEME sur la QAI, Eco-Organismes et REP ?). D'autres opportunités toujours en lien avec les sujets d'actualité

de la filière sont aussi à saisir : partenariats sur programmes européens, réponse à appels à projets dédiés, ...

Le contenu de nouvelles formations à destination des professionnels seront aussi discutées pour pouvoir être proposées aux acteurs du territoire.

Les relations avec les différentes directions de Bordeaux Métropole sont en partie établies et restent à affirmer, toujours afin de bien être en adéquation avec les attentes, les actions et les projets de la Métropole.

## Annexe 2 - Budget prévisionnel

2023	ODEYS				
ANNEXE A _ BUDGET GLOBAL DE L'ORGANISME					
CHARGES (en euros)			PRODUITS (en euros)		
	Budget 2022	Budget 2023		Budget 2022	Budget 2023
<b>60 – Achats</b>	46 250	91 920	<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	219 613	281 873
Achats d'études et de prestations de service	13 000	70 920	Vente de produits finis, de marchandises		
Achats stockés de matières et fournitures		4 000	Prestations de services	219 613	281 873
Achats non stockables (eau, énergie)		4 000	Produits des activités annexes		
Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 000	1 000	Parrainages (7063)		
Fournitures administratives	18 000	12 000	<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	862 017	756 392
Autres fournitures	11 250		État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s): DREAL	15 000	15 000
<b>61 - Services extérieurs</b>	66 500	107 192	Conseil Régional	551 517	445 892
Sous traitance générale		0	Conseil Départemental		
Locations mobilières et immobilières	39 800	69 620	Bordeaux Métropole	40 000	40 000
Entretien et réparation	12 000	22 600	Autres EPCI	10 000	10 000
Primes d'assurance	4 200	2 697	Ville de Bordeaux		
Documentation	500	1 000	Autre(s) commune(s)		
Divers	10 000	11 275	Organismes sociaux		
			Fonds européens		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	231 960	247 615	Emplois aidés	10 000	10 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	78 400	86 550	Autres (précisez) : ADEME	235 500	235 500
Publicité, publications	26 000	55 000	Aides privées		
Déplacements, missions et réceptions	103 400	81 780	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	260 000	294 000
Frais postaux et de télécommunication	9 100	8 000	Cotisations	260 000	294 000
Services bancaires	4 600	3 300	Dons manuels (75411)		
Divers	10 460	12 985	Mécénats (75441)		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	39 074	34 500	Abandons de frais de bénévoles (7541)		
Impôts et taxes sur rémunérations	27 274	27 000	Autres		
Autres impôts et taxes	11 800	7 500			
<b>64 - Charges de personnel</b>	943 246	850 578	<b>76 - Produits financiers</b>		
Rémunérations du personnel	626 175	582 650	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	0	0
Charges sociales	316 871	267 928	Reprises de subventions (777)		
Autres charges de personnel	200	0	Autres		
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	400	0	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>		
<b>66 – Charges Financières</b>	2 700	0	<b>79 – Transfert de charges</b>	6 000	3 540
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	0	0			
<b>68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>	13 500	4 000	Autofinancement le cas échéant		
<b>69 - Impôt sur les sociétés</b>	4 000	0			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 347 630</b>	<b>1 335 805</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 347 630</b>	<b>1 335 805</b>
<b>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>	374 500	278 821	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	374 500	278 821
- Secours en nature	0	0	- Bénévolat	320 000	268 821
- Mise à disposition gratuite des biens et services	54 500	10 000	- Prestations en nature	54 500	10 000
- Personnel bénévole	320 000	268 821	- Dons en nature		
	Budget 2022	Budget 2023			
<b>Résultat Net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			

NB : La baisse de subvention de la Région n'est pas due à un désengagement mais au plan de financement spécifique de l'accompagnement mis en place pour l'action BDNA. En effet sur cette action d'accompagnement est prévue sur 5 ans, avec une baisse progressive et planifiée de la subvention régionale, en parallèle de la montée en puissance de la démarche et des ressources propres qu'elle dégage.

## Annexe 3 - Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

### **Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement**

*Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.*

**Nom de l'organisme bénéficiaire :**

#### **1. BILAN QUALITATIF ANNUEL**

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

#### **2. BILAN FINANCIER**

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

**Je soussigné(e), (nom et prénom) .....**

**représentant(e) légal(e) de l'organisme,**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu**

**Fait, le : | | | | | | | | | à .....**